

Les femmes et la Société des Nations : contre la traite des femmes

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **20 (1932)**

Heft 380

PDF erstellt am: **06.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260705>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Au-dessus de tout, il faut placer la dignité humaine. L'Economique doit céder devant le Social; le Matériel doit céder devant le Spirituel.

Albert THOMAS.

<p>DIRECTION ET RÉDACTION M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny</p> <p>ADMINISTRATION M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest Compte de Chèques postaux I. 943</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p>ORGANE OFFICIEL des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p>	<p>ABONNEMENTS SUISSE... Fr. 5.-- ÉTRANGER... 8.-- Le numéro... 0.25</p> <p>ANNONCES La ligne ou son espace: 40 centimes Réduc. lins p. annonces répétées</p> <p>Les abonnements partent de 1^{er} Janvier. A partir de Juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.</p>
--	--	--

L'Idée recule...

Pas de femmes dans les Commissions scolaires du canton de St-Gall

Nos lecteurs savent que le Grand Conseil saint-gallois avait été saisi d'un projet de loi reconnaissant aux femmes... quoi? le droit d'être conseillère d'Etat? députée? conseillère municipale?... oh! que non pas. Cela est bon pour d'autres pays que le nôtre, pour des pays où la collaboration des hommes et des femmes pour le bien commun s'affirme chaque jour davantage, comme l'ont prouvé les deux frappantes cartes géographiques de l'Europe publiée dans notre précédent numéro; pour des pays auxquels les grands hommes d'Etat de nos minuscules pseudo-démocraties cantonales pensent dans leur for intérieur avec le sentiment béatement satisfait de notre indiscutable supériorité politique. Ce que prévoyait tout simplement le projet saint-gallois, c'était l'éligibilité pour les femmes dans les Commissions scolaires, soit le droit pour elles d'être élues dans les organes qui s'occupent uniquement de problèmes pédagogiques et d'administration scolaire.

Comme ce progrès révolutionnaire a déjà été réalisé dans cinq cantons suisses en tout cas (Bâle, Berne, Genève, Neuchâtel et Vaud), (dont les femmes n'ont pas perdu toute grâce et toute décence depuis qu'elles siègent dans ces Commissions); comme un des arguments favoris des antiféministes est que la femme étant essentiellement faite pour se consacrer à son rôle d'éducatrice, elle manquerait à tous ses devoirs en s'occupant de politique, vous auriez juré en toute sécurité, n'est-ce pas, lecteurs? qu'en bonne et claire logique, ce projet serait voté par le Grand Conseil saint-gallois. Eh bien! vous auriez perdu votre pari, puisque ce Grand Conseil, se déjugeant du vote favorable émis par lui en premier débat l'automne dernier, a rejeté allègrement, l'autre jour, la réforme qui lui était proposée. A dire vrai, l'élément dominant de ce rejet semble avoir été la disposition qui veut que toute modification constitutionnelle (car à Saint-Gall, il ne s'agit pas moins que de reviser la Constitution pour ouvrir à une femme la porte d'une Commission scolaire!) soit votée à la majorité absolue. Ce chiffre, soit 87 voix, n'ayant pas été atteint, la réforme a sombré.

Nous disons toute notre sympathie aux suffragistes saint-galloises qui s'étaient donné mille peines pour faire triompher ce projet de loi, et qui, naturellement, ont été prises par surprise, ces messieurs ayant voté cette lumineuse décision au moment où l'on ne s'y attendait pas, et sans que les préparatifs nécessaires aient pu être faits. Peut-être aussi, comme le remarque notre confrère, le *Schweizer Frauenblatt*, n'aurait-il guère valu la peine de mettre en branle toute la lourde machine d'une votation populaire pour une si mince avance, et est-il préférable de réserver ce gros effort pour un progrès plus marqué? à quoi nous répondrons que, vu, d'autre part, la mentalité actuellement régnante chez nous, c'est peut-être davantage par étapes successives de tous petits progrès que nous habituerons les hommes, nos frères, à notre participation à la vie publique. Mais peut-être peut-on dire aussi, et sans faire d'ironie, que le rejet de cette mesure dont le bon sens et la simplicité crevaient les yeux, est chose si parfaitement ridicule et grotesque à notre époque, en cette Europe où nous serons bientôt les seules à être tenues pour d'incapables mineures, que l'échec saint-gallois aura l'avantage imprévu de stimuler et de vivifier notre mouvement suffragiste. A quelque chose, malheur est bon...

E. Gd.

Ce que les Hitlériens pensent des femmes et du féminisme.

Pour rassurer ceux qui craignent que le mouvement féministe n'apporte un appui aux doctrines d'extrême-droite, et ne contribue de la sorte à la désorganisation politique d'un pays, nous publions ci-après quelques extraits de journaux hitlériens qui se passent de commentaires:

« Le type de femme-servante de l'Allemand actif ou du soldat est mille fois le plus précieux et le plus agréable. »

« L'Empire allemand de l'avenir considérera la femme sans enfants, qu'elle soit mariée ou non, comme un membre sans valeur de la communauté. Par conséquent, l'adultère de l'homme qui a eu comme conséquence la naissance d'enfants ne doit pas être considéré comme adultère par la loi. »

« On privera la femme de son droit de vote parce qu'elle n'en a plus besoin. »

« Le mouvement national-socialiste a l'opinion que la femme au Parlement est une manifestation désagréable de l'époque libérale. »

« Il est clair que l'influence continuelle de la femme dans l'Etat est le commencement d'une décadence certaine. »

Et ainsi de suite.

Lire en 2^{me} page:

J. GUEYBAUD: *Les suffragistes françaises et les élections.*
« Hominisme. »
Les femmes et les partis politiques.

En 3^{me} et 4^{me} pages:

DORA SCHMIDT: *La XVI^e Conférence Internationale du Travail* (suite et fin).
ANTONETTE QUINCHE: *Une victoire féministe en Roumanie.*
Programme du XIV^e Cours de Vacances suffragiste.
H. Z.: *Le pastorat féminin dans les Grisons.*
Autour de la Conférence du Désarmement.

En feuilleton:

Jeanne VUILLIOMENET: *Cinq romancières anglaises.* Katherine Mansfield. (Fin.)
Figures féminines: Eugénie Pradez; Margarete Andronikow-Wrangell.
Nos artistes exposent...



Les Femmes et la Société des Nations

Contre la traite des femmes

Comme tout Comité qui se respecte, le Comité de la S. d. N. contre la traite des femmes, qui s'est réuni le mois dernier à Genève, a débuté dans son activité en prenant connaissance d'un bon nombre de rapports. Rapport du Secrétariat d'abord sur l'état des travaux, soit notamment sur les nouvelles adhésions de gouvernements à la Convention de 1921 contre la traite des femmes; rapports des gouvernements eux-mêmes — du moins de ceux qui veulent bien envoyer régulièrement des rapports — sur les cas de traite dont ils ont eu à s'occuper, et qui, pour la seule année 1930, dépassent le millier!; ce

¹ Il ne s'agit ici que de cas de traite officielle poursuivis par les gouvernements; car une organisation privée, l'Association juive pour la protection des femmes et des jeunes filles, a déclaré, dans son rapport à la S. d. N., s'être occupée à elle seule en une année de 1843 cas!



Cliché la « Femme polonoise »
Mme CURIE et sa fille Irène, qui collabore à ses recherches scientifiques.

qui montre le danger qu'il y aurait à relâcher la vigilance à cet égard; rapports des organisations bénévoles ayant à leur programme la lutte contre la traite et représentées à ce Comité, parmi lesquels nous relèverons surtout ceux de M^{me} Gurchod, au nom de l'Union Internationale des Amies de la Jeune Fille, et de M^{me} Avril de Sainte-Croix au nom de six grandes Associations féminines. M^{me} Gurchod a notamment indiqué combien, et en dépit des difficultés économiques actuelles, les « œuvres des gares » et les « foyers » se sont multipliés, au cours de cette dernière année, en particulier dans les pays baltes, en Roumanie et en Yougoslavie. Deux nouveaux bureaux de placement ont été créés, l'un à Strasbourg, l'autre à Berne, ce dernier spécialement en vue du placement en Grande-Bretagne; un bureau social d'information a été organisé aux Pays-Bas, en relation avec l'œuvre des agentes à la gare d'Amsterdam, et un bureau de renseignements dans l'Afrique du Nord. M^{me} Avril a mentionné les efforts faits par les Associations féminines pour obtenir la ratification de la Convention de 1923 pour la suppression des publications obscènes, pour faire accepter là où il n'existe pas encore un service d'agentes de police, pour soutenir les œuvres de relèvement et de rééducation des prostituées mineures; ces organisations se sont également prononcées à une écrasante majorité contre le rapatriement obligatoire des prostituées, sur lequel nous reviendrons plus loin.

Parmi les questions qui, en plus de ces rapports, figuraient à l'ordre du jour des travaux du Comité, il en est qui ont donné lieu à des discussions longues et animées. Ce fut notamment le cas des amendements aux Conventions internationales de 1910 et de 1921 contre la traite des femmes; et comme

toujours le principe de l'abolition de la réglementation de la prostitution constituait le point crucial des débats. Ceux-ci s'engageant d'abord à propos de l'élimination dans le texte des Conventions de la limite d'âge; on sait en effet qu'actuellement la traite n'est considérée dans ces Conventions comme un délit en elle-même que lorsque ses victimes sont mineures, ou que, lorsque les victimes étant majeures, les traitants ont fait usage de fraude ou de violence à leur égard; si les victimes majeures sont consentantes (comment le sait-on?), le traitant échappe aux sanctions. C'est cette lacune qu'il s'agissait de combler, selon la proposition déjà formulée l'an dernier au Comité, et ce fut ce à quoi s'employèrent activement les membres abolitionnistes du Comité, contre les réserves et les objections de ceux qui représentent une conception vieillie de la lutte contre l'immoralité. Finalement, la résolution suivante fut adoptée, qui marque un progrès notoire réalisé par la session de cette année du Comité contre la traite:

Le Comité de la traite des femmes et des enfants,

Ayant pris connaissance des réponses des gouvernements concernant la suppression de la limite d'âge dans les Conventions de 1910 et de 1921,

Considérant que la traite des femmes est toujours et en toutes circonstances un acte profondément immoral et antisocial;

Considérant que l'expérience a démontré que l'impunité dont bénéficie la traite des femmes majeures consentantes est une entrave à la répression efficace de la traite des mineures,

Emet l'avis que la traite des femmes majeures doit être punie, même si les victimes sont consentantes, et prie le Conseil d'intervenir auprès des gouvernements en vue d'obtenir les modifications nécessaires dans les Conventions précitées.



Malheureusement, ce succès ne se répéta pas au sujet de la seconde modification ou plutôt adjonction proposée aux Conventions, sous forme d'un Protocole additionnel prévoyant les sanctions à prendre à l'égard des souteneurs. L'an dernier déjà, nous avions signalé comment la définition du terme de « souteneurs » s'imposait forcément pour l'élaboration de ce Protocole, un grand émoi avait saisi les représentants de pays réglementaristes, du fait que, dans nombre de cas, un souteneur et un tenancier de maison de tolérance se ressemblent comme deux frères jumeaux! Mais un grand nombre de gouvernements (les deux tiers environ) n'ayant pas encore fait savoir leur opinion sur le projet de Protocole qui leur a été soumis, force a été au Comité d'attendre d'avoir en main une documentation plus complète pour poursuivre ses travaux. Notons qu'il a décidé de soumettre ce projet également aux organisations privées, ceci afin de connaître leur avis en même temps que celle des gouvernements: il est toujours intéressant de réaliser de la sorte l'importance de la collaboration de nos organisations, et ceci au moment précis où certains voudraient la voir diminuer au sein de ces Comités!

Le troisième point à l'ordre du jour qui eût pu donner lieu à une bataille rangée entre opinion diverses — mais ce n'est que partie remise! — est celui du rapatriement obligatoire des prostituées qui avait, rappelons-le, suscité une levée générale du bouclier l'an dernier. En effet, le Bureau International contre la Traite ayant présenté au Comité des propositions de cet ordre, de si nombreuses protestations se firent immédiatement jour² (la majorité d'entre elles émanaient de Sociétés féminines) que le Comité, devant cette opposition formellement manifestée, chargea la déléguée gouvernementale de l'Uruguay, notre amie le Dr. Luisi, de lui préparer pour cette session-ci un rapport sur ce sujet. C'est un très beau rapport, étudié, documenté, et d'une inspiration forte et sûre, qu'a présenté Dr. Luisi, et que nous recommandons à toutes celles de nos lectrices que préoccupent ces graves questions. Elle-même l'ayant intitulé rapport provisoire, et le Comité ne disposant pas du temps suffisant pour le discuter comme il le méritait, il a été estimé impossible d'aboutir à des conclusions définitives, et Dr. Luisi a été priée de continuer son étude pour la session de l'an prochain. A ce propos aussi, nous avons retrouvé le heurt entre les principes proclamés par Joséphine Butler et défendus par ses successeurs de la Fédération abolitionniste, soit de ne pas admettre de mesures d'exception contre les prostituées comme telles, et les prétextes vieillissants et injustes, par lesquels, classant ces malheureuses dans une catégorie d'être hors loi, on maintient le système néfaste de la double morale. Heurt qui se reproduit à chaque session de ce Comité, quand bien même d'année en année on voit les principes de Joséphine Butler gagner du terrain, et que, d'année en année, des progrès abolitionnistes sont signalés au Comité: cela a été cette fois-ci la déclaration des délégués espagnols relative aux études faites par leur pays en vue de l'abolition to-

tal de la réglementation de la prostitution, et celle de M. Maus annonçant le projet de loi sur le même sujet déposé tout récemment devant le Parlement belge.

Le Comité a encore entendu plusieurs communications intéressantes sur l'emploi des jeunes femmes artistes à l'étranger, sur la police féminine — cette dernière en complément au beau rapport préparé l'an dernier par le Secrétariat — et a décidé de charger celui-ci de continuer à réunir de la documentation et d'entreprendre une étude sur le recrutement et l'instruction de la police féminine. Une discussion très animée s'est engagée sur la proposition formulée par le Dr. Luisi, de faire une enquête sur l'influence que peuvent exercer le chômage et les difficultés économiques actuelles sur la prostitution, enquête à laquelle furent formulées des objections que nous avouons ne pas comprendre très bien, rien ne nous paraissant plus actuel ni plus brûlant à l'heure présente: finalement c'est le Bureau International contre la Traite qui a été chargé de préparer un rapport sur ce sujet en 1933.

Et comme chaque année, ces rapports, ont été présentés, ces conclusions ont été discutées devant une série de chaises à peu près vides, malgré l'intérêt pressant de toutes ces questions pour nos organisations féminines, de moralité publique, malgré la riche moisson d'informations de première main, d'opinions de spécialistes avertis, d'expériences fécondes de tous pays qu'elles pourraient faire à chacune de ses sessions... Aussi, a-t-on eu bien raison de consacrer cette année-ci une longue séance mixte des deux Comités jumeaux (Traité des femmes et Protection de l'enfance) à étudier les moyens de faire mieux connaître les travaux effectués. Des décisions ont été prises, des recommandations formulées à la réalisation desquelles les membres assesseurs ont promis leur concours efficace: mais n'est-il aussi pas un peu décourageant pour ceux-ci de consacrer beaucoup de temps à écrire des articles et à prononcer des conférences si, dans la ville même de la S. d. N., les femmes les plus directement préoccupées de ces problèmes manifestent ici si peu d'empressement?...

E. G. D.

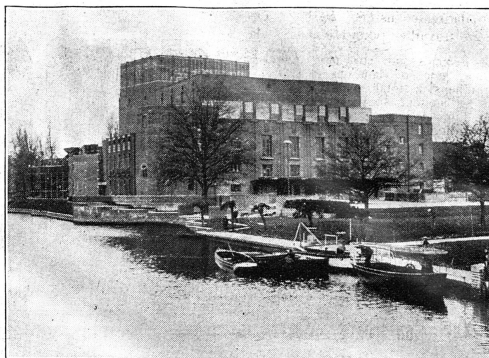
Les suffragistes françaises et les élections

Nous sommes en retard, faute de place suffisante dans nos précédents numéros, pour mettre nos lectrices au courant du gros effort fourni par nos amies suffragistes de France au moment des élections.

Une campagne très active a, en effet, été menée durant cette période excellente pour la propagande de nos idées, et dont se hâtent de profiter les femmes françaises, qui ont bien moins que nous cette occasion fréquente d'attirer l'attention publique sur l'injustice de leur exclusion du scrutin. La double carte si frappante de l'Europe suffragiste en 1914 et en 1932, que nous avons publiée dans notre précédent numéro, a été distribuée par milliers sous forme de feuilles volantes, et a figuré aussi sur des affiches de grande dimension, faisant appel à l'opinion publique, et rappelant que par trois fois — en 1919, en 1925 et tout récemment en 1932 — la Chambre a

Le « Théâtre à la mémoire de Shakespeare » qui vient d'être inauguré en Angleterre, et qui est entièrement l'œuvre d'une femme architecte, Miss Elisabeth Scott. Ce théâtre est pourvu de tous les perfectionnements les plus modernes et les mieux étudiés.

On remarque que jusqu'à présent les femmes architectes se sont surtout spécialisées dans la construction de maisons d'habitation, mais que bien peu d'entre elles se sont encore mesurées avec les obstacles de bâtiments de cette importance, et de cette difficulté.



Cléché The Vote

reconnu aux femmes ces droits politiques, dont le Sénat s'obstine à refuser la discussion.

D'autre part, les féministes ont suivi de très près les réunions électorales, et grâce à leur action concertée, rares ont été celles où la question du vote des femmes n'a pas été posée au candidat. « Jamais, écrit l'Eclair de Nice, la présence de tant de femmes n'avait été constatée dans ces Assemblées. Elles y venaient avec leur mari, leur père, ou leur frère... Il est facile de se rendre compte qu'elles s'attendent à exercer bientôt elles-mêmes leurs droits d'électrices, et qu'elles s'y préparent de la sorte... » Souvent, elles ont questionné directement elles-mêmes les candidats sur leurs intentions et leurs principes suffragistes: on assure que M. Tardieu, lui-même, a été surpris du nombre de fois où, dans le territoire de Belfort cette question lui a été posée! A Poitiers, deux jeunes avocates parisiennes, Mmes Marcelle Kraemer-Bach et Agathe Dyvrane n'ont pas craint d'aller se mesurer avec le sénateur Duplantier, dont les gaudrioles injurieuses avaient soulevé l'indignation générale, et qu'il n'est certes pas sorti reluisant de l'aventure! Enfin, plusieurs féministes, membres du parti radical, qui firent officiellement campagne pour ce parti, ne laissèrent pas échapper cette occasion, comme Mme Kraemer-Bach encore, de parler du vote des femmes devant de nombreux auditoires, qu'elles purent ainsi, sinon convertir entièrement à nos idées, mais du moins orienter sur la valeur et la portée de notre revendication.

Il semble bien que toute cette peine à portée ses fruits, et que la nouvelle Chambre française compte une forte majorité de suffragistes, même parmi les nombreux élus du parti radical, qui concentrent pourtant généralement toute l'opposition à la réforme. Seulement, que peut la Chambre sans le Sénat? et ici les suffragistes ont fait une perte en la personne de M. Albert Lebrun, qui, ayant passé de la présidence du Sénat à celle de la République dans les circonstances tragiques que l'on connaît, ne pourra plus de la sorte agir sur la Haute-Assemblée. C'est pourquoi les suffragistes françaises, à peine une campagne finie, en recommencent une autre, celle-ci auprès des Conseils généraux, desquels dépend comme on le sait l'élection des sénateurs, et qui sont en session durant ce mois de mai. Bonne chance!

J. GUYBAUD.

Les femmes et les partis politiques

Comment les femmes viennent de voter en Autriche.

Un des arguments que nous entendons maintenant opposer le plus fréquemment chez nous au vote des femmes est qu'il renforcerait les partis extrêmes. Il est donc intéressant d'étudier les chiffres suivants, qui se rapportent aux élections du 24 avril dernier en Autriche pour les Diètes provinciales et pour le Conseil municipal de Vienne, et que nous empruntons au Temps, dont la sûreté des informations ne fait pas de doute:

I. Participation au scrutin:

Hommes: 517,347 Femmes: 640,961

II. Répartition des votes suivant les partis:

	Hommes	Femmes
Parti socialiste	314.438	368.857
Parti chrétien social	84.794	148.745
Parti hitlérien	97.488	103.923
Parti communiste	12.821	8.992
Parti populaire (petits rentiers)	3.500	5.554
Pangermanistes	4.175	4.675
Monarchistes	131	225

Ce qui est dire que, sauf les communistes, tous les partis ont groupé plus de voix féminines que de voix masculines, le pourcentage de ces voix variant de 52 % pour les hitlériens, à 54 % pour les socialistes, et à 63 % pour les chrétiens sociaux.

„Hominisme“

Une de nos abonnées du Valais nous signale des Propos détachés, parus dans le Confédéré de Martigny, sous la signature d'un charmant jeune rédacteur de vingt-quatre printemps. A cet âge, il serait évidemment exagéré d'exiger de lui une profonde connaissance de la vie, de la politique, et même de son métier de journaliste; aussi ces Propos, qui portent en sous-titre cette qualification suggestive de Paix de balivernes, sont-ils touchants d'incohérence et d'obscurité. Relevons-y tout spécialement un paragraphe qui nous concerne, nous autres femmes, qui avons commis



Les femmes et les livres

Cinq romancières anglaises

(Suite et fin)

Katherine Mansfield

« Katherine Mansfield n'a jamais consenti à figurer dans le bal masqué, écrit Gabriel Marcel, dans la préface des Lettres. L'intérêt vraiment bouleversant de sa correspondance consiste en ce qu'elle nous présente l'hallucinante image d'un des êtres les plus passionnément épris de sincérité intérieure qui aient jamais vécu... Son sentiment est qu'il n'y a pas de salut pour l'âme hors d'un certain accord fondamental avec la vie et que cet accord se traduit à la fois en elle-même par l'acceptation de l'ordre mystérieux auquel nous appartenons et, dans l'œuvre d'art, par une transparence qui ne saurait être obtenue qu'au prix d'un renoncement continu et, dans son essence, éthique. » Pour elle, comme elle le dit dans son Journal, la vie et l'œuvre sont

¹ Voir les Nos 375, 376, 377 et 379 du Mouvement.

inséparables. C'est seulement en étant fidèle à la vie que l'ont peut être fidèle à l'art. Et la fidélité à la vie signifie bonté, sincérité, simplicité et probité... Etre consciencieuse, honnête. Elle croit que ce n'est l'état vraiment on sauverait le monde... Il faut savoir vivre avec ses émotions et ses instincts en les maintenant tous en équilibre...

Elle ne voit toujours pas son mari autant qu'elle le souhaite. Cependant il est en vacances à Montana.

Je crois au mariage, écrit-elle alors... se connaître l'un l'autre me semble être un bien plus grande aventure que de rester sur le pied de s'embrasser avec je ne sais combien de gens. Cela prend sûrement toute une vie et c'est de plus un plus merveilleux. Ce que je dis là vous paraît-il lamentablement démodé? Sans doute. Mais voilà — faire des confitures avec Murry, chercher des noms de fleurs qui ne sont jamais dans notre livre de Fleurs des Alpes, causer, faire pousser des choses, et même contempler Murry occupé à reprendre ses chaussettes sur un citron, me semble remplir tout le temps qui n'est pas pris par le travail...
J'en ai fini pour toujours avec les villes, écrit-elle en février 1922. J'ai besoin de fleurs, d'un sol léger, de prés verts, d'une rivière pas trop profonde où l'on puisse barboter, et aussi d'un grand nombre de vieux livres et d'une vache, petite, mais très jolie. Je la voudrais même remarquablement jolie. J'indiquerais cela dans mon annonce: inutile aux vaches laides de se présenter. — Non, c'est trop cruel...

En octobre 1922, elle prend la résolution de débarrasser sa vie de ce qu'elle peut avoir de superficiel et de recommencer tout, afin de voir si elle peut parvenir à cette vie simple, vraie, pleine qu'elle rêve. Elle

se retire à Avon près de Fontainebleau, dans le Prieuré, colonie de théosophes, presque tous russes, dont quelques-uns d'habitudes assez primitives pour que la nouvelle arrivée se croie transportée dans des contrées un peu sauvages, au Caucase ou en Afghanistan. Elle presse son mari de lui faire la visite promise:

Le 13 janvier, nous fêterons l'inauguration de notre nouveau théâtre, lui écrit-elle. Ce sera une expérience magnifique...

— J'arrivai à Avon dans l'après-midi du 9 janvier 1923, écrit en note M. Murry à la fin du Journal de Katherine Mansfield. Je n'ai jamais vu et n'aurai jamais un plus beau visage que celui qu'elle avait ce jour-là; on eût dit que l'exquise perfection qui avait toujours été la sienne avait pris possession d'elle complètement. Pour employer son expression, le dernier grain de « sédiment », les dernières « traces de dégradation terrestre » avaient disparu pour toujours. Mais elle avait perdu sa vie pour la sauver.

Comme elle montait à sa chambre à 10 h. du soir, elle fut prise d'un accès de toux qui se termina par une violente hémorragie. A 10 heures 30 elle était morte. Elle était âgée de trente-deux ans.

Jeanne VUILLIOMENET.

¹ J'ai peut-être abusé des citations et de la patience des lecteurs. Mais il me semblait tout le temps que j'avais en mains des fleurs — fleurs de joie et fleurs de deuil — et que je devais les déposer pieusement dans le Mouvement Féministe en hommage à cette grande disparue.

Figures féminines

Eugénie Pradez

Une noble femme, un beau caractère, la meilleure de nos romancières a disparu avec Eugénie Pradez, décédée à la Petite Chablrière, près de Lausanne, le 13 mai dernier.

Ce nom dit bien peu aux générations actuelles; il est même probable que nos jeunes n'ont jamais lu aucun des romans, aucune des nouvelles que Mme Pradez publia dès 1896. La peinture de ces drames moraux, de ces crises de cœur toujours rôdées par l'effacement, par le sacrifice, l'évocation de ces vies consacrées au devoir, ne disent rien aux jeunes; il faut, pour les intéresser, des événements plus extérieurs, des aventures, des drames, la vie enfin, telle qu'elle est.

La vie telle que la concevait Eugénie Pradez, la vie telle qu'elle l'avait été tout intérieure, effacée, retirée. Sa jeunesse studieuse, à Liège où elle naquit en 1850 d'un père pasteur, dont la famille, languedocienne, devint bourgeoise de Vevey en 1700, son adolescence vouée à la peinture de genre, étudiée à Rome, son établissement à Pully, puis à la Chablrière, où vécut Benjamin Constant, où passèrent Mme de Charrière et Mme de Staël, ses goûts littéraires tout l'inclinant vers une vie méditative, contemplative, loin des agitations et des réalités quotidiennes. Les deuils, la disparition de ses deux sœurs, l'affection de la vue qui la frappa et amena, vers 1914, la cécité, accentuèrent encore ce repliement sur soi-même, ce goût pour la vie intérieure. Des amis qui venaient lui faire la lecture,